

# **INOND'ACTIONS**

La lettre d'information du PAPI Charente & Estuaire

## ÉDITO



**Jean-Claude GODINEAU**Président de l'EPTB Charente

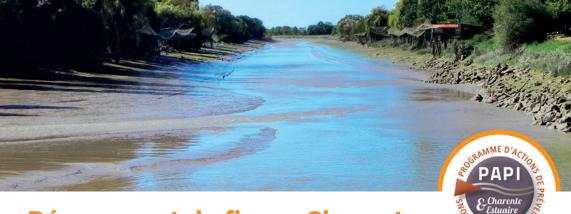
J'ai l'honneur de vous annoncer que le démarrage de l'opération de dévasement du fleuve Charente en amont de Saint-Savinien est prévu cet été.

L'aboutissement de ce projet est le fruit d'un travail de longue haleine, porté par le Département de la Charente-Maritime dans la continuité des études initiées par l'EPTB Charente. Les procédures techniques, administratives et financières, maintenant actées, vont pouvoir laisser la place aux travaux.

L'ensemble des actions du PAPI Charente & Estuaire suit son cours, rythmé par l'organisation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) qui se stabilise progressivement, tout en interrogeant la gestion cohérente à l'échelle du fleuve Charente.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce 9º numéro de la lettre du PAPI!





# Dévasement du fleuve Charente : les travaux s'engagent

Le barrage de Saint-Savinien a été mis en service en 1968 pour alimenter en eau douce les marais de Rochefort et gérer les conditions d'écoulement fluvio-maritime. Un envasement progressif du lit mineur a été constaté au fil des années, essentiellement lié à la remontée du bouchon vaseux dans l'estuaire. Ce phénomène est à l'origine d'une surélévation sensible des hauteurs d'inondation en amont, perceptible jusque dans l'agglomération saintaise. Les opérations d'entretien effectuées épisodiquement n'ont pu juguler ce phénomène et il est essentiel aujourd'hui de mener une opération « coup de poing » pour restaurer un profil cible de la section d'écoulement.

L'opération de dévasement, portée par le Département de la Charente-Maritime, est estimée à environ 7 M € HT et se déroulera sur plusieurs années (de l'ordre de 6 à 8 ans). Le calendrier est fortement dépendant des conditions hydrologiques qui influent sur les campagnes de dragage, des capacités de décantation des sédiments et des périodes de moindre incidence environnementale sur les milieux et les espèces.

#### Le projet prévoit :

• L'extraction de près de 600 000 m³ de sédiments, entre Port-d'Envaux et le pont de l'A837 à Saint-Savinien, à l'aide d'une drague aspiratrice,

- Le refoulement vers le site des bassins de décantation des sédiments,
- L'export de ces sédiments vers des parcelles agricoles, afin de reconstituer les sols.

La convention financière relative à cette opération a été signée en avril 2019 (liste des cofinanceurs ci-dessous). Les travaux devraient démarrer en août 2019 par l'aménagement de lagunes de décantation sur le site de la Butte des Anglées à Saint-Savinien. La première campagne de dragage aura lieu entre novembre 2019 et mars 2020, sur un linéaire d'environ 1 kilomètre en amont immédiat du bras de dérivation du barrage.

#### LES COFINANCEURS

- Département de la Charente-Maritime, maître d'ouvrage (48 %)
- État (40 %)
- Communauté d'Agglomération de Saintes (10 %)
- Communauté de Communes des Vals de Saintonge (1,49 %)
- Communauté de Communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge (0,25 %)
- Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole (0,13 %)
- $\bullet$  Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (0,13 %)

#### **SOMMAIRE**



Ressuyage hydraulique à Port-des-Barques



Cartographie dynamique sur le site de l'EPTB



Étude sur les voies en remblai



Mise en œuvre du schéma « Estuaire»



- Responsabilités en matière de prévention des inondations
- Vers un PAPI pour le marais de Brouage

# **PAPI CHARENTE & ESTUAIRE: DU PROGRAMME** SUR LE BASSIN VERSANT DE LA CHARENTE



## Ressuyage hydraulique à Port-des-Barques

Port-des-Barques, commune située à l'embouchure de la Charente, a été durement touchée par la tempête Xynthia en février 2010. Le Conseil Départemental de la Charente-Maritime s'est alors engagé dans la réalisation d'un système d'endiguement dont le chantier devrait s'achever d'ici la fin de l'année.

En parallèle, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) et la commune ont souhaité concevoir un système de ressuyage, permettant de gérer les eaux résiduelles liées au phénomène de projection de paquets de mer par-dessus les digues (un ouvrage exposé à la houle est conçu avec un débit de franchissement admissible). Le chantier du dispositif de ressuyage commencé à l'automne 2018 s'est achevé en juin dernier. Il a consisté à :

- réaménager le système de collecte des eaux au droit de la place de la mairie,
- · installer un dalot conduisant l'écoulement vers une « zone de solidarité » (quartier déconstruit après la tempête Xynthia en raison du risque),





- aménager une **noue de transfert**, adossée à une **zone d'étalement** des eaux (zone tampon mobilisée en cas de besoin),
- · relier la noue au réseau pluvial actuel et prévoir une surverse de sécurité vers des fossés d'évacuation fonctionnant à marée basse.

Des travaux d'aménagement paysager du site et de valorisation de la **mémoire du risque** seront engagés à partir de l'automne prochain.

- Noue de transfert et zone d'étalement
- 2 Surverse aménagée dans le fossé aval

LAN DE DE L'OPÉRATION :

20% CARO 40% État 20% Région 20% Département 17

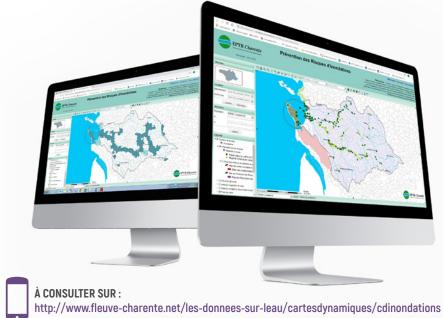
### ( CONSCIENCE DU RISQUE

# Cartographie dynamique sur le site de l'EPTB

Le site internet de l'EPTB Charente s'est doté en début d'année 2019 d'un module de cartographie dynamique, offrant la possibilité d'activer les couches d'information à afficher, de naviguer entre différents niveaux de zoom et d'interroger les données.

Concernant le volet « prévention des inondations », vous pouvez dorénavant accéder:

- aux périmètres d'intervention (PAPI, Territoires à Risque Important d'Inondation...),
- aux informations sur les risques : implantation des repères de crue et de submersion marine, fuseau des zones à risque d'inondation,
- à la localisation des stations de prévision des crues.
- à l'état d'avancement de la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde,
- · aux périmètres administratifs des Plans de Prévention des Risques d'Inondation approuvés ou prescrits.





















# À L'ACTION



**LES CHIFFRES** CLÉS DU PAPI **CHARENTE** & ESTUAIRE

**RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ** 

## Étude sur les voies en remblai



De Saintes à Saint-Savinien, le lit majeur du fleuve Charente est franchi par plusieurs voies de circulation réputées provoquer des phénomènes de sur-inondation, en faisant obstacle aux écoulements de la Charente en crue. A la demande des communautés d'agglomération et de communes du territoire concerné, l'EPTB Charente a diligenté une étude, débutée en 2018.

Des tests consistant à simuler la mise en place d'ouvrages de décharge hydraulique dans ces voies en remblai ont été menés afin d'évaluer l'incidence sur la ligne d'eau pour des crues fréquentes et des crues majeures.



Les premiers résultats livrés en fin d'année 2018 montrent que les baisses prévisibles de ligne d'eau plafonnent à des valeurs variant d'un à quelques centimètres dans les zones d'enjeux urbains. La poursuite de la réflexion implique dorénavant de s'appuyer sur une analyse coût/ bénéfice (confrontation des investissements financiers et des dommages évités) pour évaluer le champ des possibles.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION :

**30% EPTB** 50% État 20% Communautés d'agglomération et de communes

Localisation des voies en remblai dont

l'impact hydraulique

est étudié

2 La chaussée

Saint-lames à

Port-d'Envaux

Montant conventionné

**45,2** M€HT

Calendrier du programme

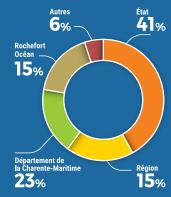
2013-2023

15

**Signataires** 

**Actions** programmées

#### Plan de financement :



OUVRAGE DE PROTECTION

## Mise en œuvre du schéma « Estuaire »

La stratégie de protection contre la submersion marine dans l'estuaire de la Charente s'articule en trois points:

- ·le confortement des digues existantes le long de l'estuaire, servant de premier rideau d'atténuation,
- · l'aménagement de digues de protection rapprochées des principales zones urbaines, calées à un niveau Xynthia + 20 cm (hypothèse de changement climatique),
- ·la protection individuelle du bâti dans les zones d'habitat diffus.

Le Département de la Charente-Maritime sera maître d'ouvrage des systèmes d'endiguement, par voie de convention avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) compétente en matière de prévention des submersions. Il estime que les **premières** réalisations de travaux pourraient démarrer



en fin d'année 2022, à l'issue des phases d'étude et d'instruction réglementaire. Ce projet d'envergure s'étalera sur plusieurs années.

En parallèle, la CARO lancera dès 2020, une campagne de diagnostics de vulnérabilité du bâti. Les propriétaires/occupants des bâtiments se verront proposer des solutions adaptées de protection individuelle, assorties de mesures financières très incitatives. Les financements seront actés dans un avenant n°2 au PAPI qui sera signé en fin d'année 2019.

PLAN DE FINANCEMENT **DES DIGUES:** 

20% Département 17 40% État 20% Région 20% CARO

Protection temporaire de l'avenue de la Libération à Rochefort, qui laissera place à un ouvrage à demeure

#### **QUELQUES INDICATEURS**

actions

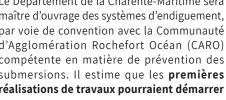
en cours



du budget du programme initial consommé au 31/12/2018

réunion du comité de pilotage du PAPI organisée le 23 mai 2019



















# RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES INONDATIONS



La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), obligatoire depuis le 1er janvier 2018, donne des responsabilités aux structures détentrices de la compétence (intercommunalités ou par voie de transfert leurs syndicats de bassin). L'EPTB Charente a organisé le 6 février dernier, une réunion d'information à destination des acteurs du bassin versant de la Charente, pour échanger sur ce que recouvre spécifiquement le volet « prévention des inondations » de cette compétence.

#### **POUR RÉSUMER**

- → D'engagements auparavant volontaires des collectivités, le système a évolué vers une compétence créée et affectée, impliquant une responsabilité juridique et générant une obligation de moyens.
- → L'obligation de moyens doit être corrélée au niveau d'enjeux exposés aux inondations : au-delà de la gestion des ouvrages de prévention existants, il convient d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie d'actions, basée sur un diagnostic et la mobilisation de moyens proportionnés.
- → Concernant les inondations liées aux crues de la Charente, la structuration territoriale de la GEMAPI par sous-bassin affluent impose de mettre en place une organisation cohérente et solidaire à l'échelle du fleuve pour traiter le risque.

## VERS UN PAPI POUR LE MARAIS DE BROUAGE

Zone humide emblématique, située entre Rochefort et Marennes, le marais de Brouage est un territoire reconnu pour sa biodiversité, sa richesse paysagère et patrimoniale et son agriculture majoritairement extensive. Secteur faiblement peuplé, il est ponctué de plusieurs villages (Brouage, St Froult, Moëze, etc.), implantés sur des points « hauts » mais comportant parfois des zones d'habitat périphériques situées en front de marais, à des altitudes les exposant au risque de submersion marine. Ce territoire, héritage des usages passés (saliculture, ostréiculture, etc.) et de phases de poldérisation successives, se trouve confronté à des problématiques grandissantes de gestion du trait de côte.

Les digues frontales, exposées aux « coups de mer », se délitent progressivement malgré des travaux d'urgence réalisés après les grandes tempêtes. Les projections d'élévation du niveau moyen de l'océan (changement climatique) interrogent la stratégie d'adaptation de ce territoire. Dans le prolongement de la démarche ADAPTO pilotée par le Conservatoire du Littoral, les élus de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes ont sollicité l'EPTB Charente pour porter une démarche de Programme d'Actions de Prévention des Inondations. Une étape dite de « PAPI d'intention » s'amorce donc pour définir la stratégie de protection des personnes et les biens, dans des perspectives de gestion adaptative du trait de côte.



Lettre d'information publiée par :



5 rue Chante Caille - ZI des Charriers - 17100 SAINTES 05 46 74 00 02 - eptb-charente@fleuve-charente.net

Site: www.fleuve-charente.net

Suivez-nous! [] @EPTBFleuveCharente > @EPTBCharente



 $\underline{\text{Directeur de publication}}: \textbf{Jean-Claude GODINEAU, Président}$ 

<u>Rédacteur</u>: Stéphane LEMESLE, chef de projet

« prévention des inondations »

<u>Crédits photos</u> : EPTB Charente sauf mention contraire

<u>Conception</u>: agence eden <u>Impression</u>: IRO imprimerie Avec la participation financière de

